



SECTION SPORT

Fit Training, Hatha Yoga et Pilates
Préau de l'École Léonard de Vinci
11 rue Léonard de Vinci
91300 Massy

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement s'applique aux participants de l'activité

SECTION SPORT : FIT TRAINING, HATHA YOGA ET PILATES

ARTICLE 1 : Nature de l'activité

L'Association Les 4M (désignée ci-après « l'organisateur ») organise dans le cadre de ses activités des séances de Fit Training, Hatha Yoga et Pilates à Massy le dimanche matin, mardi soir et mercredi soir (pendant l'année scolaire).

La section sport (Fit Training, Hatha Yoga et Pilates) de Les 4M est affiliée à la Fédération Française Sport Vitalité (FFSV)

ARTICLE 2 : Conditions de participation

La section est ouverte à toute personne majeure (18 ans et plus) ainsi qu'aux enfants âgés de plus de 13 ans, lorsque le parent est inscrit à la même séance. L'enfant ne peut participer à l'activité sans être accompagné par le parent inscrit ; son parent en assume l'entière responsabilité.

Est considéré comme participant et couvert par une licence pour les activités proposées, toute personne ayant complété l'ensemble du dossier d'inscription, comprenant :

- Tous les cases d'informations générales qui sont indiqués avec un (*) dans le formulaire
- Questionnaire sur votre santé + attestation ou certificat médical le cas échéant
- Votre accord sur droit à l'image et le(s) groupe(s) WhatsApp
- Votre accord pour respecter le règlement intérieur
- Règlement de la cotisation*

*Inclus dans la cotisation à votre inscription : tarif des séances, adhésion à l'association Les 4M et le coût de la licence à la FFSV (Lors de votre inscription, vous recevrez également une licence de leur part.) La licence est ensuite délivrée par la FFSV et envoyée par e-mail.

Les personnes dont **le dossier est incomplet ne pourront pas participer aux cours** tant que les pièces manquantes n'auront pas été fournies. Les versions électroniques seront acceptées sous condition d'avoir les envoyées au moins 3 jours avant la première séance.

La participation à l'activité « Fit Training, Hatha Yoga et Pilates » est conditionnée lors des séances pour chaque participant à la signalisation de leur présence et éventuelle présentation de sa confirmation d'inscription (imprimé ou version électronique).

Le participant déclare être en bonne condition physique et ne connaître aucune contre-indication à la pratique de la (les) séance(s) choisie(s). Le participant décharge l'organisateur des activités « Fit Training, Hatha Yoga et Pilates » de toute responsabilité pour tout dommage pouvant survenir et résultant de sa condition physique. L'inscription à la section ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur en dehors des heures de cours, ni en cas d'absence du professeur. En cas d'accident, toute responsabilité de l'organisateur sera dérogée.

ARTICLE 3 : Cotisations, Modalités d'inscription et de participation

L'inscription se fait en ligne suivant les consignes données sur : www.les4m-massy.fr. Vous serez redirigé vers notre page HelloAsso qui gère les inscriptions pour cette activité. Après l'inscription et le paiement en ligne, le participant recevra un e-mail de confirmation.



SECTION SPORT

Fit Training, Hatha Yoga et Pilates
Préau de l'École Léonard de Vinci
11 rue Léonard de Vinci
91300 Massy

Les dossiers en version papier sont acceptés à condition que la totalité de la cotisation soit réglée simultanément, par carte bancaire ou en espèces. Les virements bancaires sont également autorisés, à condition qu'ils soient effectués au moins trois jours avant la séance et qu'une preuve de virement soit envoyée à l'organisateur.

Le montant des cotisations comprend la cotisation annuelle, les frais de licences, l'assurance et l'adhésion à l'Association Les 4M.

Pour les renouvellements des formules 10 séances, il faudra contacter l'organisateur pour un lien de paiement.

Possibilité de paiement en 3 fois uniquement via le site HelloAsso (pour le montant de plus de 100€). Le premier paiement s'effectuera toujours le jour de la transaction. Les prochaines échéances seront automatiquement prélevées sur la carte bancaire utilisée lors du premier paiement le 7 du mois les mois suivants. À noter que le paiement de la totalité de la commande (en 1 fois) est toujours proposé par défaut. Lors de votre inscription via HelloAsso, un justificatif est fourni par e-mail à l'adresse indiquée. Dans le cas d'un besoin d'une facture plus détaillée, nous vous demandons de bien vouloir faire votre demande à notre adresse contact@les4m-massy.fr.

En cas de départ en cours d'année, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical précisant l'incapacité à pratiquer l'activité pour le reste de l'année scolaire. Ce remboursement ne pourra porter que sur la part de la cotisation propre à la section Fit Training, Hatha Yoga et Pilates (frais d'activité), à l'exclusion de l'adhésion à Les 4M et de la part due à la FFSV et au CODEP (licence). Il sera calculé au prorata du nombre de mois entiers restant à courir dans l'année scolaire en cours (01/09 au 10/07).

Le nombre d'inscriptions peut être limité en fonction des possibilités d'accueil et d'encadrement.

Les cotisations sont valables pour toute l'année scolaire en cours, quelle que soit la date d'inscription. Une réduction de cotisation pourra être accordée pour toute inscription à partir de début janvier.

L'organisateur réserve le droit d'annuler l'ouverture d'une séance sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugera nécessaire au bon déroulement des séances, notamment, et la liste n'étant pas exhaustive, la modification de la séance, sans aucun remboursement.

ARTICLE 4 : Lieu

Les séances auront lieu dans le préau intérieur :

École Léonard de Vinci
11, rue Léonard de Vinci
91300 Massy

ARTICLE 5 : Horaires et Fréquences des séances

Les cours sont avec les vacances scolaires comprises (hors vacances de Noël et Ascension). Dans la mesure du possible, les séances du dimanche seront organisées à raison d'un minimum de 30 séances sur la période. De la même manière, les séances du mardi et du mercredi seront planifiées, sans aucune garantie, pour un minimum de 37 séances. En règle générale, aucune séance ne sera tenue les jours fériés sauf si indiqué sur le planning.

Les horaires doivent impérativement être respectés.



SECTION SPORT

Fit Training, Hatha Yoga et Pilates
Préau de l'École Léonard de Vinci
11 rue Léonard de Vinci
91300 Massy

- Les séances de Fit Training auront lieu les mercredis de 19h15 à 20h15 et les dimanches de 10h45 à 11h45.
- Les séances d'Hatha Yoga auront lieu les mercredis de 20h20 à 21h20 et les dimanches de 09h30 à 10h30.
- Les séances de Pilates auront lieu les mardis de 19h00 à 20h00 et de 20h00 à 21h00

Aucun cours n'est assuré lorsque la salle est rendue indisponible sur demande de la municipalité.

En cas d'absence d'un animateur, l'association mettra tout en œuvre pour trouver un remplaçant. Cependant elle se réserve le droit de supprimer le cours et de prévenir au mieux les participants.

L'association se réserve la faculté d'annuler l'ouverture d'un créneau en l'absence d'un nombre suffisant de participants.

ARTICLE 6 : ► Accès aux cours

Seules les personnes ayant payé la cotisation Fit Training pourront accéder aux séances de Fit Training. Il en est de même pour les personnes ayant payé une cotisation Hatha Yoga ou Pilates. Les détenteurs d'une inscription au forfait mixte pourront accéder aux séances de Fit Training et Hatha Yoga / Fit Training et Pilates / Hatha Yoga et Pilates / Fit Training, Hatha Yoga et Pilates.

Chaque adhérent doit être en mesure de présenter un justificatif d'inscription (mail ou carte d'inscription) sur demande de l'animateur.

Pour raison de sécurité, il faut un minimum de deux participants pour que le cours puisse avoir lieu. Les enfants non-inscrits à l'activité avec leur parent, ne sont pas autorisés à rester aux séances, sauf circonstances exceptionnelles avec l'accord de l'animateur. Dans ce cas, l'enfant est sous la responsabilité de son parent.

ARTICLE 7 : Matériel

Les participants devront venir avec leur propre matériel (tapis de gym, elastiband, poids légers 1kg/2kg/3kg, corde à sauter, matériel Pilates...) à définir avec l'animateur selon les besoins. Aucun matériel ne pourra rester dans la salle. Il devra être ramené à chaque cours par l'adhérent.

ARTICLE 8 : Tenue

Les participants doivent se présenter dans la tenue adaptée à leur pratique. Il est obligatoire de porter une paire de chaussures propres.

Il n'y a pas de vestiaires dans la salle. Seuls des toilettes sont accessibles.

ARTICLE 9 : Comportement

Les participants doivent se conformer aux instructions de leur animateur dès lors qu'ils sont en séance. Le respect mutuel entre participants et animateurs doit être de règle.

Dans l'attente de leur séance, les participants doivent se comporter décemment. Aucune perturbation aux séances en cours ne peut être admise.

La section ne peut en aucun cas être tenue responsable des vols ou dégradations sur les objets personnels, dans la salle.

Le chewing-gum, nourriture et boissons autres que de l'eau, sont strictement interdits dans la salle. Il est également interdit de fumer ou devapoter.



SECTION SPORT

Fit Training, Hatha Yoga et Pilates
Préau de l'École Léonard de Vinci
11 rue Léonard de Vinci
91300 Massy

Tout comportement non sportif vis-à-vis des animateurs œuvrant pour la section entraînera une sanction prise au sein du bureau et pouvant aller jusqu'à la radiation.

ARTICLE 10 : Santé

La pratique d'un sport nécessite à présenter un certificat médical de « non-contre-indication » à la pratique du sport afin d'obtenir une licence sportive. Vous devrez remplir le questionnaire de santé QS-SPORT CERFA N°15699*01, à conserver. Ce questionnaire est confidentiel et n'est pas exigé lors de l'inscription.

Si le participant a répondu "non" à l'ensemble des questions du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, une attestation sur l'honneur doit être transmise à l'organisateur au moins trois jours avant la première séance.

En revanche, si au moins une réponse est "oui", un certificat médical de moins de 3 mois est obligatoire.

Celui-ci devra également être envoyé à l'organisateur au moins trois jours avant le début des activités.

ARTICLE 11 : Consignes de Sécurité

Le participant s'engage à respecter les règles de sécurité établies par l'organisateur et les animateurs. En cas de non-respect par un participant des consignes de sécurité ou en cas de comportement mettant en danger la sécurité d'autrui ou les biens d'autrui, l'organisateur se réserve le droit de retirer le participant de « Fit Training, Hatha Yoga et Pilates », sans remboursement. La responsabilité du participant pourra en outre être mise en cause en cas de comportement négligent ou intentionnel.

Il est expressément mentionné que l'utilisation d'alcool ou de drogues est interdite pendant les cours ou consommation avant les séances.

ARTICLE 12 : Participation et droit à l'image

Des photos et vidéos seront prises lors de séances pour être diffusées sur le site de Les 4M ainsi que sur leur réseau sociaux (page Facebook, Instagram, etc.) ou autre moyen de communication concernant cette activité. Si vous ne souhaitez pas apparaître dessus, merci de le préciser sur votre fiche d'inscription.

Cette autorisation est valable pour l'utilisation à titre gracieux de ses images et de ses voix ou celles concernant son enfant sur tous supports existants ou à venir, en tout format, et avec toute modification, adjonction, suppression qu'il sera jugé nécessaire pour leur exploitation, à destination informative, publicitaire, promotionnelle/commerciale dans le monde entier, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures. Le participant renonce à tout droit d'inspecter les images et les enregistrements finaux avant leurs utilisations. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de sa voix. Le participant renonce expressément et irrévocablement à faire toute réclamation ou action judiciaire relative à la présente autorisation.

Chaque utilisation fera l'objet d'une validation préalable avant diffusion.

ARTICLE 13 : Communication avec les participants

L'organisateur s'engage à informer les participants de toute modification liée aux activités dans les meilleurs délais.

Un groupe WhatsApp est disponible pour les adhérents qui le souhaitent, afin de faciliter les échanges : annulations éventuelles, contenu des séances, matériel à prévoir, et autres informations utiles.

Des mailings peuvent se faire avec des informations concernant les séances ou informations de l'association.



SECTION SPORT

Fit Training, Hatha Yoga et Pilates
Préau de l'École Léonard de Vinci
11 rue Léonard de Vinci
91300 Massy

ARTICLE 14 : Assurances

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur (Art. L321-1 du Code des Sports), l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de ses préposés salariés ou bénévoles et de tous les participants aux séances « Fit Training, Hatha Yoga et Pilates ». En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à autrui à l'occasion du déroulement de l'événement.

Individuelle Accident

Selon la loi Française (Art. L321-4 du Code des Sports), l'organisateur est tenu d'informer les participants de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Le participant aux séances « Fit Training, Hatha Yoga et Pilates » peut souscrire une assurance dommages corporels en complément ou à défaut d'une assurance de même type qu'il détiendrait. L'assurance dommages corporels est facultative mais il est fortement recommandé aux participants d'y souscrire, dans la mesure où elle est la seule à offrir aux pratiquants d'activités physiques et sportives une garantie pour les dommages qu'ils se causeraient à eux-mêmes ou si les auteurs de leurs dommages ne seraient pas retrouvés.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte etc.) subis par les biens personnels des participants, cela même si l'organisateur en a la garde, cette non-responsabilité concerne également les objets laissés dans les vestiaires. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leurs biens, notamment, et cette liste n'est pas exhaustive, les vêtements et équipements qu'ils portent, les téléphones portables, les appareils photos ou tout autre objet. La souscription d'une assurance garantissant les dommages matériels est du ressort de chaque participant.

ARTICLE 15 : Traitement information des données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au RGPD, toute personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles leur concernant.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données le concernant. Pour exercer ces droits, le participant peut, à tout moment, en faire la demande en utilisant le formulaire de contact à www.les4m-massy.fr ou en écrivant à l'organisateur à contact@les4m-massy.fr.

ARTICLE 16 : Droit aux modifications et annulation en cas de force majeure

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, déplacer ou reporter les séances en cas de force majeure notamment catastrophe naturelle, condition climatique extrême, problème sanitaire, grèves ou toutes autres circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur, sans aucun remboursement.

ARTICLE 17 : Loi applicable – litige

Le présent règlement est régi par la loi française et les tribunaux français sont compétents pour tout litige qui en découlerait.

ARTICLE 18 : Acceptation du règlement

La participation aux séances « Fit Training, Hatha Yoga et Pilates » implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement. Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement lors de leur inscription.



SECTION SPORT

Fit Training, Hatha Yoga et Pilates
Préau de l'École Léonard de Vinci
11 rue Léonard de Vinci
91300 Massy

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugera nécessaire au bon déroulement de l'activité.

ARTICLE 19 : Vie du règlement intérieur

Les membres du bureau de l'organisateur se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement intérieur pour répondre au bon déroulement des cours et au bon fonctionnement de l'association et ses activités.

ARTICLE 20 : Information sur l'association

Les participants peuvent joindre l'organisateur au :

Association Les 4M
16B rue Léonard de Vinci
91300 MASSY
contact@les4m-massy.fr
+33 6 24 09 26 96